

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-49 du 19 Février 1986

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre de la Santé Publique, de
l'intérim du Camarade Girigissou GADO,
Ministre de l'Equipement et des Trans-
ports pour compter du 16 Février 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE

Article 1er.- Pour compter du 16 Février 1986, le Camarade
André ATCHADE, Ministre de la Santé Publique est chargé de
l'intérim du Ministre de l'Equipement et des Transports,
pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Février 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MET-MSP 6 autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-